

125	UTBM Service communication	AEF Info	21 Novembre 2023
		No 702989	EPE

Bourgogne Franche-Comté : les membres de l'EPE qui succédera à la Comue tracent les grandes lignes de leur projet commun

Le futur EPE qui sera créé le 1er janvier 2025 et liera notamment l'université de Franche-Comté, l'UTBM, Supmicrotech-ENSMM, l'Institut Agro et l'Ensam, devrait se structurer autour d'un collège de 1er cycle, de quatre graduate schools et d'un institut de technologie, explique la Comue UBFC dans un communiqué, le 13 novembre 2023. Cet EPE portera la politique de site et ses futurs membres doivent, dans ce cadre, préciser au MESR, pour le 20 décembre, le mode de coopération qui sera prévu avec l'université de Bourgogne. Pour rappel, cette dernière quittera officiellement la Comue UBFC le 31 mars 2024 et travaille sur son propre projet d'EPE avec [BSB](#).



L'EPE qui liera notamment l'université de Franche-Comté, l'UTBM, Supmicrotech-ENSMM, l'Institut Agro et l'Ensam verra le jour au 1er janvier 2025. | Droits réservés - DR

Les contours du projet étaient déjà connus : la Comue université Bourgogne Franche-Comté deviendra, après le départ de l'université de Bourgogne et de Burgundy School of business le 31 mars 2024, un établissement public expérimental. Cet EPE, qui sera créé le 1er janvier 2025, regroupera cinq établissements de l'ESR – l'université de Franche-Comté, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), Supmicrotech-ENSMM, l'Institut Agro, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam). Les organismes nationaux de recherche, les établissements de santé et le Crous Bourgogne-Franche-Comté sont associés au projet.

Entre le 31 mars 2024 et le 1er janvier 2025, la Comue fonctionnera avec des statuts modifiés, apprend AEF info. Son nouveau périmètre (cinq établissements au lieu de sept) remet en question, notamment, la composition de ses instances. Ces statuts, transitoires, doivent encore être validés par le MESR.

D'ores et déjà, les cinq membres qui restent dans la Comue et son évolution travaillent sur le projet qu'ils veulent porter en commun avant de le traduire dans des statuts. Le futur EPE sera ainsi structuré autour, notamment, de trois briques, indique UBFC dans un communiqué, le 13 novembre 2023 : un collège de premier cycle ; des écoles universitaires de recherche (*graduate schools*) ; un institut de technologie.

125	UTBM Service communication	AEF Info	21 Novembre 2023
		No 702989	EPE

UN COLLÈGE DE 1ER CYCLE POUR "MIEUX ACCUEILLIR" LA DIVERSITÉ DES PROFILS

Le collège de premier cycle aura vocation à "mieux accueillir et orienter la diversité des profils" en associant le monde du travail. L'ambition : diversifier l'offre de formation "en termes de types de diplômes, de niveaux de diplômes, de contenus et de rythmes d'apprentissage", indique le communiqué.

Les écoles universitaires de recherche, elles, porteront l'offre des programmes gradués sur les quatre domaines différenciants du site, en incluant toutes les disciplines de l'EPE. "Ces écoles mobiliseront des équipes de recherche de statut international à l'échelle du site et permettront d'articuler des logiques universitaires d'enseignement et de recherche et des logiques professionnelles", précise le communiqué.

UN PROJET QUI VISE UNE NOUVELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'institut de technologie, lui, associera les écoles d'ingénieurs, une école universitaire de recherche et l'IAE pour constituer "le premier exemple en France de liaison ingénierie-management", note le communiqué.

Les membres du futur EPE, au-delà de cette structuration, souhaitent inscrire leur projet dans une approche pédagogique renouvelée fondée sur la stratégie européenne baptisée Ste(a)m. L'objectif : améliorer l'enseignement des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques en les liant à l'enseignement des arts, des sciences humaines et des sciences sociales.

Chaque établissement va présenter ce projet à sa communauté. De son côté, l'université de Franche-Comté programme des réunions qui débiteront en janvier 2024.

DES PRÉCISIONS ATTENDUES PAR LE MINISTÈRE

D'ici là, les membres de la Comue doivent apporter au plus tard pour le 20 décembre 2023 les précisions attendues par le MESR et le SGPI concernant notamment :

- le portage de la politique de site par UBFC ;
- la trajectoire des *graduate schools* en tant qu'objets structurants du site ;
- le caractère effectif du transfert de la marque UBFC (qui avait été déposée, à la création de la Comue, par l'université de Bourgogne).

Le MESR et le SGPI, s'ils obtiennent les garanties qu'ils attendent, pourraient alors débloquer les derniers financements du PIA (EUR, Excellences et SFR) qu'il a suspendus en octobre 2022 après l'annonce du départ de l'université de Bourgogne et de BSB.